

Les échos de la **Bellone**

Bulletin d'informations
de Saint-Adjutory

Janvier 2019 - n° 27



Le sentier de la Bellone

Infos pratiques



sommaire

Infos pratiques	2 et 24
Edito	3
Vie communale	
Comptes-rendus de conseils municipaux	4 à 8
L'AH Toupie et petite enfance	8
Comédie médiévale	9
Les travaux	10-11
Communauté de Communes	12-13
Victimes des orages du 4 juillet 2018	13
11 novembre : exposition	14
Après-midi Halloween	15
Crèche de Noël	15
Informations diverses	
	16 à 17
Poème	
	18
Vie associative	
	19 à 23

Directeur de la publication :
Patrice Boutenègre

Réalisation : Jacques Bely, Patrice Boutenègre,
Catherine Bruismaud, Jean-Edouard Dambier.

Impression : Imprimerie Mediaprint en 250 ex

LA MAIRIE :

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat :
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18 h
Tél. : 05 45 62 02 38 - Fax : 05 45 62 33 94
E-mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

Salle des fêtes : Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie (Tél. : 05 45 62 02 38). Nouveau tarif 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors commune. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors-commune.

LA POSTE :

Bureau de Montembœuf : 05 45 65 03 78.
Ouvert le lundi de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.
Levée du courrier à Montembœuf : 15h en semaine.
Levée des boîtes (en semaine) : Le bourg : 9h
Les Mas : 9h
L'Epardelière : 9h

Le samedi, il n'y a plus de levée des boîtes. Nous vous informons que tous les produits courrier (enveloppes pré-timbrees, paquets, timbres) sont en vente au Multiple Rural.

LA GENDARMERIE :

Brigade de Roumazières : 05 45 71 30 02
Accueil du public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

DÉCHETTERIE de MONTEMBŒUF :

Tél. 05 45 65 20 19
Horaires d'ouverture : Lundi de 9h à 12h et 14h à 18h, mercredi 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, samedi 9h à 12h et 14h à 18h.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.
- ALSH de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord : 05 45 63 14 73.
- CLSH de Montembœuf : Laura BOHERE, coordonnatrice PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).

GARDERIE SCOLAIRE À SAINT-ADJUTORY :

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie.
Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.

ADMR Service à la personne :

Pour tous renseignements sur les différents services proposés par l'ADMR, contactez notre référent communal, Francis PRECIGOUT au 05 45 62 12 24.

édito



L'année 2018 aura connue plusieurs évènements marquants. Le 4 juillet, un terrible orage de grêle s'abat sur 18 communes charentaises dont la nôtre. Saint-Adjutory ne sera pas la plus touchée mais de nombreux dégâts matériels (voitures, maisons, ...) seront à déplorer. Un élan de solidarité sera lancé spontanément par des particuliers, associations, collectivités. Les entreprises et les agriculteurs seront aidés par la région via la communauté de communes. Depuis peu, il est possible pour chaque citoyen touché, de faire une demande d'aide en passant par la mairie.

La fin d'année a été marquée par le lancement d'un grand mouvement « des gilets jaunes » qui manifestent leur mécontentement envers le gouvernement. En tant que citoyen mais aussi maire, je comprends ce « ras le bol », mais je ne cautionne pas la violence et le non-respect des biens, des institutions. L'année 2018 marque aussi la fin des contrats aidés. Florian Leclerc et Didier Duclos nous ont quittés mi-décembre. Je tiens à les remercier pour leur travail accompli. Vu les baisses constantes des dotations de l'état ces dernières années, le conseil municipal se donne un délai de réflexion sur le futur fonctionnement de notre collectivité.

Sur le plan communal, vous pourrez découvrir dans la rubrique des travaux, les différentes réalisations 2018 qui pour certaines se finiront en 2019 comme l'agrandissement du cimetière ou la pose de deux bâches incendie dans les villages de l'Epardelière et Etampes. Les premiers éléments du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (dossier porté par la communauté de commune) sont disponibles en mairie. Je vous invite à venir les consulter pendant les horaires d'ouverture. Ce document qui devrait être applicable au 1^{er} janvier 2020 remplacera notre carte communale et bien au-delà. Il deviendra la colonne vertébrale pour le devenir de notre territoire (développement économique, habitat, protections de zones, énergie renouvelable, ...) pour les dix prochaines années.

Les orientations budgétaires seront débattues en conseils municipaux de février et mars prochain, avec comme postulat de départ de ne pas augmenter les impôts qui relèvent de la commune.

Il faudra envisager quelques travaux de mise aux normes de l'électricité et le rafraîchissement des peintures des cuisines de notre multiple rural de la Bellone. J'en profite également pour vous informer de l'ouverture d'un point LOTO, un montant de 20.000 euros a déjà été gagné.

Le recensement de la population de St-Adjutory qui a lieu tous les cinq ans, se fera du 17 janvier au 16 février. A ce jour, le nombre d'habitants officiel pour l'INSEE au 1^{er} janvier 2019 est de 486 habitants. Je vous demande d'avoir une attention particulière auprès de Nadia Dupont, notre agent recenseur.

Cette année 2019 sera la dernière année pleine de notre mandature. J'organiserai une réunion publique courant du 2^e semestre pour faire ensemble un bilan de celle-ci.

Il me reste à vous souhaiter à vous et vos proches une excellente année 2019 !

Bonne lecture.

Votre maire
Patrice Boutenègre

Comptes rendus des séances du conseil municipal

06 JUILLET 2018

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, CHATEAU M, DAMBIER JE, GUEDON V, BARRIBAUD P-L, HUBERT P, BONNIN P.

Absents excusés et pouvoirs : FURGALSKA J. pouvoir à DAMBIER JE, SHRIANE G. pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : BONNIN P.

Approbation du compte-rendu du 24/05/18 à l'unanimité..

Révision des tarifs de redevance d'assainissement collectif

M. le maire rappelle au conseil municipal que les tarifs applicables pour la redevance et la consommation du service assainissement collectif sont actuellement de 46,86€ HT pour l'abonnement et de 0,813€ HT par m³ d'eau consommée.

Les forfaits instaurés pour faible consommation (inférieure ou égale à 20 m³) sont actuellement de 16,40€ HT et pour une consommation élevée (supérieure ou égale à 100 m³) de 82,02€ HT.

M. CHATEAU estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la fiscalité de l'assainissement vu le résultat excédentaire du budget depuis plusieurs années.

M. le Maire propose, soit une augmentation de 2% soit, comme demandé par M. CHATEAU un maintien de ces tarifs à partir du 01/01/2019.

Après en avoir délibéré à dix voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs comme énoncés ci-dessus applicables au 01/01/2019.

Actualisation du montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif

M. le maire propose au conseil municipal d'actualiser le montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, et perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place des

collecteurs et édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement. M. le Maire rappelle que le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif était de 1 724,28 € HT soit 2 069,13 € TTC au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de porter le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1 758,76 € HT soit 2 110,52 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2019 soit une augmentation de 2%.

Admission en non-valeur

M. le maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de La Rochefoucauld n'a pu recouvrer une dette concernant l'assainissement d'un administré de 2013. M. le Trésorier nous demande l'admission en non-valeur de ce titre, il suffit d'émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 19,68€. Accord à l'unanimité.

Demande de subvention scolaire

M. le maire rappelle au conseil municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Une élève du collège MARTEL de La Rochefoucauld a participé à un voyage à Séville du 31 mars au 06 avril 2018. La participation familiale est de 500 €, la subvention serait de 60 € attribuée à Yoan ROSAMEL.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au collège MARTEL pour la somme de 60 € pour le voyage à Séville.

Plan de lutte contre le frelon asiatique

M. le maire expose au conseil municipal que le département depuis deux ans ne prend plus en charge la lutte contre le frelon asiatique, et la loi NOTRe ne permet plus au département d'apporter une contribution financière aux communes. En 2017, la



commune avait donc pris en charge les frais de destruction à 100%.

M. le Maire propose que la commune continue de participer aux frais de destruction pour la période du 15 juin au 15 octobre 2018. Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie. La commune a la charge de vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques, de faire intervenir une entreprise de désinsectisation et de régler l'intervention à l'entreprise. M. le maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge à 100% le financement de destruction de nids actifs de frelons asiatiques pour la période du 15 juin au 15 octobre 2018.

Informations diverses

La distribution du prochain bulletin « La lettre de la Bellone » aura lieu le samedi 21 juillet 2018.

13 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, CHATEAU M, BARRIBAUD P-L, HUBERT P, BONNIN P.

Absents excusés et pouvoirs : DAMBIER JE. pouvoir à CHATEAU M., SHRIANE G. pouvoir à BOUTENEGRE P, GUEDON V. pouvoir à HUBERT P.

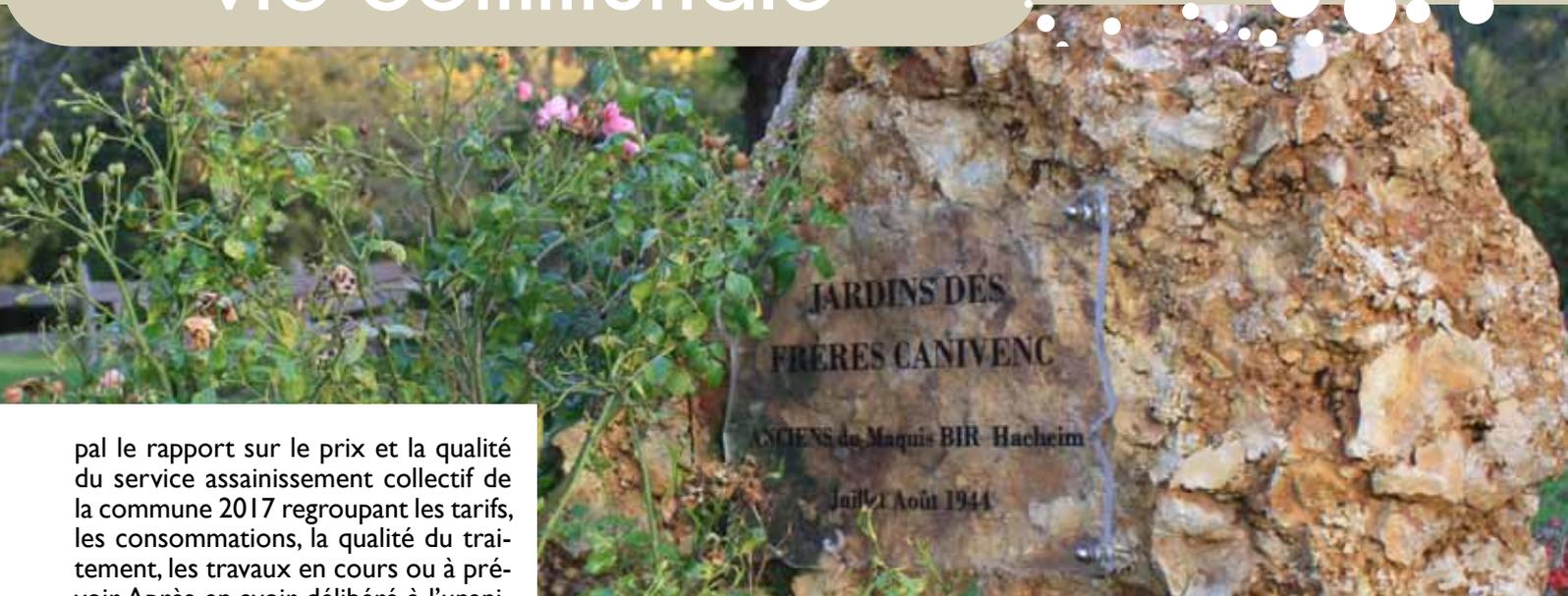
Secrétaire de séance : BELY J.

Approbation du compte-rendu du 06/07/18 à l'unanimité.

M. le maire propose de rajouter une délibération pour la validation des devis de terrassement concernant l'agrandissement du local, l'extension du cimetière et la réfection des talus à la station d'épuration. Accord à l'unanimité.

Validation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

M. le maire expose au conseil municipal



pal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune 2017 regroupant les tarifs, les consommations, la qualité du traitement, les travaux en cours ou à prévoir. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune.

Rattachement à la CDC de la commune de Rougnac en vue d'une commune nouvelle CHARRAS-ROUGNAC

M. le maire informe le conseil municipal que depuis un an maintenant les communes de CHARRAS et ROUGNAC travaillent sur le projet de création d'une commune nouvelle. Les deux communes appartiennent à des communautés de communes différentes. Afin d'unir les 2 communes, la commune de ROUGNAC souhaite intégrer la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord. M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable pour que la commune de ROUGNAC intègre la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord

SDEG - Campagne de résorption des lampes à vapeur de mercure et plan de financement

M. le maire informe le conseil municipal que la commune a souhaité participer à la campagne de suppression des sources lumineuses à vapeur de mercure. Le SDEG va procéder au remplacement des luminaires. Il a établi le plan de financement correspondant ainsi que la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 car les travaux vont être financés en section d'investissement. Le montant des travaux s'élève à 3 429.92 € TTC, la participation de la

commune est de 1 676.58 € TTC. M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide le remplacement des luminaires équipés de sources à vapeur de mercure, valide le plan de financement, autorise M. le maire à signer la convention et d'inscrire au budget de 2019 les sommes dues au SDEG 16 en application à ladite convention.

Projet de cotisation assurance prévoyance MNT pour les agents

M. le maire expose au conseil municipal qu'à ce jour les agents communaux n'ont aucune couverture de prévoyance en cas de coup dur, accident ou longue maladie entraînant une perte de 50% du salaire. La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) propose une solution de garantie de salaire pour un plein temps à moins de 20€ par mois. M. le maire propose l'adhésion des trois agents titulaires à la MNT. L'employeur prendrait à sa charge 50% de cette cotisation et les 50% restants seront prélevés sur le salaire de l'agent tous les mois. Les charges annuelles pour la commune s'élèveraient à moins de 200€. M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après avoir délibéré à neuf voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de souscrire pour les trois agents titulaires à la MNT, de verser 50% de la cotisation à la MNT, les agents prenant à leur charge les 50% restants et autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires pour à cette adhésion.

Renouvellement de la convention avec la section « Los Vironaires » de l'association AAEP

M. le maire informe le conseil municipal que la section « Los Vironaires » de l'association AAEP souhaiterait reconduire les cours de danses traditionnelles les mardis tous les 15 jours à la salle des fêtes de Saint-Adjutory de 20h à 22h à partir de septembre. Accord à l'unanimité pour reconduire et signer la convention.

Dons pour les sinistrés du 4 juillet

M. le maire informe le conseil municipal que suite aux intempéries du 4 juillet 2018, la commune et le comité d'animation se sont associés afin de faire un don aux sinistrés. Grâce à la marche nocturne du 14 juillet, le comité d'animation a récolté 1 600€ de dons et la commune fait un don de 400 €. Fin juillet, la présidente du comité, M. le Maire et le 1^{er} adjoint se sont rendus à St-Sornin pour remettre un chèque de 2 000€. M. le Maire propose de rembourser le comité d'animation pour la somme avancée soit 400€. Accord à l'unanimité.

Demande de subvention de la chasse

M. Le maire expose au conseil municipal que M. le Président de la Chasse sollicite une subvention pour l'année 2018 et nous adresse son bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'accorder

à l'association de Chasse la somme de 200€ pour l'année 2018, dit que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2018 et demande à M. le maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Validation des devis de terrassement

M. le maire expose au conseil municipal que trois entreprises du secteur ont fait des propositions concernant les travaux de terrassement pour l'agrandissement du local des cantonniers, l'extension du cimetière (à imputer au budget commune) et la réfection des talus à la station d'épuration (à imputer au budget assainissement) :

* L'une pour un montant de 1 815 € HT pour la commune et 5 715 € HT pour l'assainissement

* La seconde pour un montant de 2 313.83 € HT pour la commune et 11 430 € HT pour l'assainissement

* La troisième pour un montant de 819 € HT pour la commune et 4 620 € HT pour l'assainissement

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise Olivier Terrassement pour un montant de 819 € HT pour les travaux de terrassement pour l'agrandissement du local des cantonniers, l'extension du cimetière et le devis de 4 620€ HT pour les travaux de réfection des talus à la station d'épuration à imputer sur le budget assainissement et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation de ces travaux de terrassement.

Informations diverses

M. le maire informe le conseil municipal que Charente numérique a envoyé un courrier à tous les maires pour les informer qu'Alsatis a prévenu ses clients d'une coupure définitive du réseau au 7 octobre et de bien organiser leur migration vers NomoTech. Celui-ci ayant pris du retard de raccordement, Alsatis s'engage à prolonger l'exploitation de son réseau pour une durée nécessaire afin que les abonnés n'aient aucune rupture de service.

M. le maire informe le conseil municipal qu'au lavoir et à l'église aura lieu le samedi 6 octobre le tournage d'un film Manigances produit par TS Productions et réalisé par Bernard Blancan. Le réalisateur recherche une

vingtaine de figurants de tous âges (majeurs), hommes ou femmes pour figurer dans le film. Des affiches seront mises à tous les panneaux d'affichage afin de communiquer les coordonnées nécessaires pour s'inscrire.

M. le maire présente au conseil municipal une proposition de commande de stylos gravés au nom de la commune de Saint-Adjutory au prix de 0.79€ l'unité. Accord à l'unanimité pour passer une commande de 300 stylos bordaux encre bleue.

M. le maire informe le conseil municipal que Decolum a bien livré la commande de neuf guirlandes de Noël supplémentaires.

M. le maire et les élus souhaitent programmer une journée citoyenne afin de réaliser un début de travaux concernant l'agrandissement du cimetière. La date retenue est le 10 novembre.

18 OCTOBRE 2018

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, CHATEAU M, BARRIBAUD P-L, HUBERT P, BONNIN P, DAMBIER J-E.

Absentes excusées et pouvoirs : FURGALSKA J. pouvoir à JE DAMBIER

Absentes excusées : SHRIANE G.

Secrétaire de séance : HUBERT P.

Approbation du compte-rendu du 13/09/18 à l'unanimité.

M. le maire propose de rajouter une délibération pour la désignation d'un élu à la commission de contrôle. Accord à l'unanimité.

Intervention de M. Chemineaud Sté ELABOR Cimetière de France

M. le maire présente au conseil municipal M. Chemineaud de la société ELABOR qui va exposer aux élus le résultat de l'audit réalisé au cimetière et la suite qui pourrait éventuellement être envisagée pour la reprise des concessions très anciennes et laissées à l'abandon. M. le maire propose de traiter ce point lors d'un prochain conseil afin de laisser la réflexion aux élus.

Validation du rapport CLECT 2018

M. le maire informe le conseil municipal que la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord lors de la commis-

sion locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 25 septembre 2018 a adopté le rapport des charges transférées pour l'année 2018 concernant GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les équipements touristiques et les travaux réalisés à Coulgens. M. le maire donne lecture de ce rapport même si la commune n'est pas concernée par ces transferts mais toutes les communes de la CDC doivent valider ce rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport des charges transférées pour l'année 2018.

Validation des devis des 2 bâches incendie

M. le maire expose au conseil municipal que trois entreprises du secteur ont fait des propositions concernant l'achat des deux bâches incendie à repartir à d'Etampes et à l'Epardelière (à imputer au budget commune) :

* L'une pour un montant de 5 903.50 € HT

* La seconde pour un montant de 4 850 € HT

* La troisième pour un montant de 5 060 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal retient la société CITERNEO pour un montant de 4 850 € HT pour l'achat de deux bâches à incendie pour Etampes et l'Epardelière et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Convention avec Vitagym pour la mise à disposition de la salle des fêtes

M. le maire informe le conseil municipal que l'association VITAGYM de l'Isle d'Espagnac propose de donner des cours de gym pour les habitants de la commune ou des alentours tous les lundis soirs de 20h à 21h de septembre 2018 à juin 2019. L'association demande si la salle des fêtes pourrait être mise à disposition gratuitement et signer une convention pour l'année. M. le maire demande aux élus de se prononcer. Accord à l'unanimité pour signer la convention.

Rétrocession à la commune de la parcelle A99 appartenant à la section d'Etampes

M. le maire informe le conseil municipal que Mme Henchoz a proposé une

parcelle à titre gratuit afin de pouvoir installer une citerne incendie au village d'Etampes. En échange, elle souhaiterait acquérir le terrain cadastré A99 qui se trouve enclavé dans ces parcelles qui était une ancienne marre. Ce terrain appartient aux habitants du village d'Etampes. Afin de pouvoir procéder à ces cessions, qui profiteront à tous, il faut que les habitants d'Etampes cèdent la parcelle A99 à la commune de Saint-Adjutory. M le maire expose avoir recueilli les signatures de l'ensemble des habitants de la section d'Etampes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la rétrocession par la section d'Etampes de la parcelle A99 à la commune à titre gratuit,
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la rétrocession.

Rétrocession à Mme HENCHOZ de la parcelle A99 appartenant à la commune.

M. le maire informe le conseil municipal qu'avant de finaliser la mise en place d'une bâche à incendie au village d'Etampes, il y a lieu de procéder à l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle A118 appartenant à Mme HENCHOZ et que la commune cède à titre gratuit la parcelle cadastrée A99 à Mme Henchoz. M le Maire propose aux élus de valider ces cessions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la rétrocession par Mme Henchoz au profit de la commune d'une partie de la parcelle A118, à la titre gratuit, afin d'y installer une bâche à incendie,
- accepte de rétrocéder la parcelle A99 à Mme HENCHOZ à titre gratuit,
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ces actes.

Désignation d'un élu à la commission de contrôle

M. le maire informe le conseil municipal qu'il réunit deux fois par an la commission électorale en présence du délégué de l'administration et du délégué du Tribunal de Grande Instance afin d'inscrire ou de radier les électeurs de la commune. En 2019, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, il n'existera plus de commission électorale mais une

commission de contrôle. Pour cela, il est nécessaire de désigner un conseiller municipal titulaire et suppléant pris dans l'ordre du tableau parmi les élus ou le plus jeune conseiller municipal. Le Maire ne pourra plus présider cette commission mais pourra y être convié. M. le maire propose M. Bonnin Pierre pour le plus jeune conseiller et M. Hubert Patrice pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal nomme M. Bonnin Pierre, délégué titulaire et M. Hubert Patrice, délégué suppléant pour siéger dans la commission de contrôle.

Bilan budgétaire au 30 septembre 2018

M. le maire présente au conseil municipal la situation budgétaire par chapitre au 30 septembre 2018 : il en expose les dépenses engagées et les recettes perçues. La situation est globalement satisfaisante. Les crédits prévus en investissement n'ont pas été tous réalisés. Accord à l'unanimité.

Informations diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les deux contrats CAE se terminent au 31/12/2018 et ne seront pas reconduits par l'Etat. M. le Maire demande qu'une réflexion soit faite par l'exécutif (maire et adjoints) sur le premier trimestre 2019. Par la suite, cette réflexion sera partagée en conseil.

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Bely organisera la journée citoyenne du 10 novembre. Des invitations seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres lundi prochain. Valérie Guedon sera en charge de la réalisation du repas.

Afin de préparer le 100^e anniversaire de la guerre 14-18, M. le maire demande aux élus de trouver un documentaire retraçant la fin de la première guerre pour le 11 novembre. L'exposition sera enrichie par celle de M. Merle Jacky. Comme à l'accoutume un repas sera offert (l'entrée et le dessert réalisés par les élus, le plat principal et le fromage seront achetés au multiple rural La Bellone)

M. le maire a demandé à la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord des explications concernant l'augmentation du taux intercommunalité sur la taxe foncière. Aucune augmenta-

tion de la part de la CDC n'est faite l'augmentation porte sur la fusion des deux CDC avec un lissage sur 6 ans (part intercommunalité). Le détail de ces informations est à la disposition de l'ensemble des élus et des administrés qui en feront la demande auprès de la mairie.

M. le maire informe le conseil municipal que le président du SIVOS M. Coq a démissionné et est remplacé depuis le 17 octobre par M. Jean-Pierre BOURNIER, un nouveau bureau de l'exécutif a été mis en place (Daniel Chagnaud Pierre Soulat et J-P Compain élus vice-présidents).

Afin de préparer Halloween, le comité d'animation organise le 31 octobre un atelier maquillage pour les enfants de la commune suivi d'une chasse aux trésors de 16h à 19h.

15 NOVEMBRE 2018

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, CHATEAU M, HUBERT P, BONNIN P, DAMBIER J-E.

Absent excusé et pouvoir : BARRIBAUD P-L pouvoir à BONNIN P.

Absentes excusées : SHRIANE G., FURGALSKA J.

Secrétaire de séance : GUEDON V.

Approbation du compte-rendu du 13/09/18 à l'unanimité.

M. le maire propose de rajouter une délibération pour la rémunération de l'agent recenseur. Accord à l'unanimité..

Désignation d'un agent recenseur pour 2019

M. le maire informe le conseil municipal que suite à une réunion d'information pour le recensement 2019, un agent recenseur doit être nommé pour faire le recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Cette personne sera chargée d'effectuer deux jours de formation, de réaliser la collecte du recensement, de déposer et retirer les imprimés, de classer et numérotter les documents selon les règles du recensement. Elle sera rémunérée selon les modalités définies par délibération. M. le maire propose madame Dupont Nadia.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Dupont Nadia

agent recenseur pour l'année 2019 et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Rémunération de l'agent recenseur.

M. le maire informe le conseil municipal, que Mme Nadia Dupont demeurant la commune de Saint-Adjutory, a été désignée agent recenseur pour effectuer le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019. L'INSEE versera à la commune une dotation forfaitaire s'élevant à 920 €. Concernant la rémunération de Mme Dupont, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant à lui attribuer. Il propose de lui reverser l'intégralité de la somme allouée par l'INSEE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le forfait correspondant à la totalité de la somme perçue soit 920 € brut à Mme Dupont Nadia, les charges sociales venant en déduction de ce montant.

Augmentation du temps de travail de l'agent technique

M. le maire informe le conseil municipal que le ménage de la salle des fêtes

n'est pas toujours fait correctement suite aux différents passages des associations la semaine et des locations du week-end. La salle des fêtes aurait besoin d'être nettoyée plus régulièrement. Mme Jeanine Gaillard aura pour but d'apporter quelques finitions et non de faire le ménage en sa totalité. Mme Jeanine Gaillard effectue actuellement le ménage en mairie sur la base de 2.68 heures/semaine. M. le Maire propose d'augmenter le nombre d'heures de l'agent technique à raison de 4 heures /semaine à compter du 1^{er} janvier 2019, de supprimer le poste actuel de 2.68 heures/semaine et de créer un nouveau poste à 4 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Mme Jeanine Gaillard à compter du 1^{er} janvier 2019 à raison de 4 heures/semaine et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Attribution d'indemnité au receveur municipal

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de gestion et de confection de budget

pour le nouveau receveur M. VIAUX. Le conseil municipal par 8 voix pour, 1 contre décide d'attribuer au comptable de la collectivité, M. VIAUX, l'indemnité de gestion et de confection de budget au taux de 100%.

Informations diverses

M. le maire informe le conseil municipal que suite à l'audit de la Sté ELABOR pour le cimetière, l'agent communal et M. Bely ont apposé des petits panneaux devant les concessions pour informer les familles de bien vouloir se rendre en mairie afin de collecter les informations manquantes. Si l'acte de vente de la concession ancienne manque, la commune décide de ne pas faire payer le prix d'une concession aux descendants. Si la concession est en mauvais état et représente un danger, un courrier sera envoyé aux descendants. Accord à l'unanimité

M. le maire informe le conseil municipal que M. MARTRON félicite le travail de l'équipe technique pour le goudronnage de la voie communale située à Suau.

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 13 janvier 2019 à 17h.

Atelier d'éveil - Petite enfance

Les Ateliers d'éveil continuent tous les mardis et jeudis matins de 9h30 à 11h30 dans la salle des fêtes et sont ouverts à tout le monde (même hors commune) accompagné par un (ou plusieurs) enfant(s) de 0 à 6 ans. Nous avons du matériel adapté aux petits, un tapis bébé, des jeux de construction, de la place pour grimper et sauter et le tout avec un petit goûter ! Les séances sont gratuites après une petite participation (annuelle) à l'assurance.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

- la mairie au 05 45 62 02 38 ou
- Mme MARTIAL Cosette au 06 01 22 83 82



Comédie médiévale

Manigances est une comédie médiévale qui a été réalisée du 1^{er} au 6 octobre par Bernard Blancan (habitant Saint-Adjutory) à Sers et Saint-Adjutory. C'est le samedi 6 octobre que l'équipe d'une cinquantaine de personnes a débarqué pour tourner des séquences autour d'un cimetière en polystyrène derrière l'église, d'autres séquences autour de l'église ou encore dans un champ pour la séquence finale du bûcher. La mairie a pris part à la préparation en sécurisant les lieux, amenant bois et terre pour la décoration, transformant la salle des fêtes en salle d'habillage, enlevant les gouttières de l'église qui n'étaient pas vraiment d'époque. L'équipe remercie Monsieur le Maire ainsi que Messieurs Belly et notre célèbre Gilbert. La cantine n'a pas suivi le tournage, car c'est La Bellone qui a su remplir exceptionnellement cet office pour le plus grand plaisir des papilles cinéphiles.

Quelques habitants du village ont participé au film comme figurants, aux côtés de Robinson Stevenin, Émilie Caen et François Loriquet. Le film d'une durée de 25 minutes sera diffusé sur France 2 dans le courant 2019 et vivra une vie de festivals. Il a été produit par TS Productions et a reçu le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente, de la SACD et de la Proci-rep. Des projections seront organisées à Angoulême mais aussi, nous l'espérons à La Rochefoucauld ou Chasseneuil, voire même dans la salle des fêtes.



Agrandissement du cimetière



BILAN SUR LES TRAVAUX

DE NOMBREUX TRAVAUX ONT ÉTÉ OU SONT EN TRAIN D'ÊTRE RÉALISÉS SUR NOTRE COMMUNE

Amélioration de la couverture incendie

Afin d'assurer au mieux la couverture incendie sur notre commune, deux bâches incendie seront prochainement mises sur les villages d'Etampes et de l'Eparde-lière. Les travaux de terrassement ont été réalisés fin d'année 2018. Les clôtures et la pose des bâches se fera au printemps.



vie communale

Agrandissement du cimetière

Suite à l'audit réalisé, il a été décidé d'agrandir le cimetière. Un des trois nouveaux murs a été construit par nos agents municipaux courant du dernier trimestre 2018.



Le conseil municipal a décidé de faire réaliser un audit sur le cimetière. La restitution nous a été donnée en octobre. De nombreux documents administratifs nous manquent. Certaines concessions n'ont pas le nom de nos défunts. C'est pourquoi depuis fin octobre, de nombreux panneaux ont été mis sur des emplacements. Vous n'avez pas de soucis à vous faire, nous souhaitons tout simplement régulariser la situation.

Plusieurs journées ont été consacrées à la réfection de la voirie

sur l'ensemble de notre commune. La route de Lacadoux qui était en très mauvais état a été intégralement refaite par nos agents et le 1^{er} adjoint Jacques Bely. Tous ces travaux n'auraient pu être faits en interne sans notre goudronneuse.



L'agrandissement du local communal

est lancé. Il sera fait intégralement en interne. Le terrassement et les fondations sont coulés.



Communauté de Communes



INFORMATIONS PRATIQUES :

CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord

Antenne de La Rochefoucauld
1 avenue de la Gare
16110 LA ROCHEFOUCAULD

Attention, correspondance officielle à adresser au siège :
CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord
2, rue des vieilles écoles
16220 MONTBRON
Tél. : 05 45 63 12 10
msap@rochefoucauld-perigord.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 13h-14h (sur RDV uniquement) / 14h-18h30
Mardi : 13h30 - 17h
Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Jeudi : 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

MSAP La Rochefoucauld-Porte du Périgord

QU'EST-CE QU'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ?

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

QUELLE EST L'OFFRE DE SERVICES D'UNE MSAP ?

Accueil, information et orientation

- Être informé sur les services proposés par la Communauté de Communes
- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur
- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir
- Être orienté vers l'agence partenaire adéquate
- Bénéficier d'un libreaccès à des postes informatiques, connectés à Internet dans le cadre de démarches officielles

Aide à l'utilisation des services en ligne dans le cadre de démarches officielles

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel
- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type demande de carte grise) ou des simulations de prestations
- Accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie

Facilitation administrative

- Aider à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités
- Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité
- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document
- Numériser et imprimer des documents

Facilitation à la mise en relation

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire

PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

Permanences ou Accompagnement de premier niveau :

CAF, CPAM, Pôle Emploi, Services de l'Etat (Cartes grises, Trésor Public, Impôts), CAUE, Bâtiments de France.

D'autres partenaires sont à venir pour 2019.



Communauté de Communes

**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

COMMUNIQUÉ

L'accès aux services administratifs ou aux organismes sociaux n'est pas toujours aisé : concentration des services sur Angoulême, multiplication des démarches en lignes, problèmes de mobilité...

Autant de difficultés auxquelles vous pouvez être confronté.

Bien consciente de la nécessité de donner davantage de proximité et de facilité d'accès à différents services publics comme la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou Pôle Emploi, la Communauté de Communes proposera un nouveau service aux habitants de son territoire en ouvrant une Maison de services au public (MSAP) à compter du 11 décembre 2018. Cette MSAP sera implantée en plein centre de La Rochefoucauld, dans les locaux de la Communauté de Communes située au 1 avenue de la Gare.

L'objectif de cette MSAP est de proposer un véritable service public de qualité (accueil, information et orientation), un accompagnement de premier niveau (aide à l'utilisation des services en ligne, aide aux démarches administratives) dans un lieu proposant les conditions matérielles de qualité pour établir ces démarches (internet, photocopieur...).

Dans un contexte récent et particulier lié à la tempête de grêles du 4 juillet ayant touché 11 communes de notre territoire, la MSAP aura, temporairement, la vocation d'offrir un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation sur les démarches en lien avec ce sinistre et un accompagnement administratif accru sur les cartes grises notamment.

vie communale

VICTIMES DES ORAGES DE GRELE DU 4 JUILLET 2018

En recherche d'une aide financière
et/ou matérielle ?

Retirez votre dossier à compter du **15 décembre 2018** :

- Apprès de votre commune
- Sur www.charente-limousine.fr
Ou www.rochefoucauld-perigord.fr

Retournez-le avant le **15 février 2019** soit dans votre commune, soit :

- Secteur de la Charente-Limousine
CIAS Charente-Limousine 05 45 71 07 79
65, Route Nationale, 16270 Roumazières-Loubert
contact@charente-limousine.fr
- Secteur de la Rochefoucauld
Communauté de Communes
Maison des Services Au Public (MSAP) 05 45 63 12 10
1 avenue de la gare, 16110 La Rochefoucauld
msap@rochefoucauld-perigord.fr



11 novembre : expo à la salle des fêtes

Après l'émouvante cérémonie au cimetière, les participants (adultes et enfants) étaient ensuite conviés à célébrer le centenaire d'une façon plus dilettante, en préambule au traditionnel vin d'honneur.

Axée sur la participation des soldats de la Charente-Limousine aux combats meurtriers, une riche exposition, fruit d'un travail collectif – sous

l'égide de « Tardoire Allegro » - leur était en effet proposée à la salle des fêtes. En compagnie d'amis d'Ecuras et de Montbron, deux concitoyens ont particulièrement œuvré pour la réalisation de cette fresque historique : Jean-Christophe LAFORGE d'Étampes, pour la maîtrise technique de la reproduction informatisée ; Jacky MERLE, du bourg, pour le prêt de ses collections de cartes postales centenaires et de documents originaux relatifs à cette lointaine époque. L'installation murale fut achevée par les soins bienveillants de Gilbert GAILLARD et Jacques BELY.

Les panneaux, une vingtaine, ont évoqué toutes les facettes du conflit ; y compris les plus tragiques, dont les photographies étaient censurées. 100 ans plus tard, on a toujours des difficultés à mesurer l'ampleur du désastre humain et matériel .

S'il fallait mémoriser deux repères locaux, sachons d'abord qu'à compter de 1919, Saint-Adjutory fut commune « marraine » de sa « filleule » Le Transloy dévastée, en ruines ; en lui octroyant de modestes « centimes additionnels » (*) pour sa re-

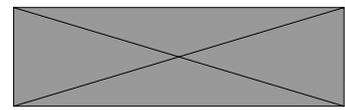
construction. Retenons ensuite que les monuments « aux charentais » érigés en Picardie [Moislains (80) Le Transloy (62)] sont en pierre dite de « Chazelles-Vilhonneur », tirée de la carrière de Luget, sur la commune de Pranzac... pour le souvenir de nos ancêtres disparus.

(*) aujourd'hui, on dit « subventions ».



Commémoration du 8 mai





Après-midi Halloween

Le comité d'animation de la commune a organisé un après-midi Halloween le mercredi 31 octobre. Au programme maquillage puis recherche de friandises dans le bourg. Trente sept enfants accompagnés de leurs parents ont participé à cette manifestation. Bravo aux organisateurs et aux habitants qui ont joué le jeu en donnant de nombreux bonbons et gâteaux.



Crèche de Noël

Depuis maintenant de nombreuses années, M. et Mme Chateaufort nous font la gentillesse de faire une très belle crèche de Noël dans notre église. A partir de mi décembre et ce pendant 1 mois, l'église était ouverte de 10h à 18h. Un grand MERCI !



EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT

17^e concours des villages fleuris

Depuis 16 ans, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a pour objet de récompenser les fleurissements les plus harmonieux de la commune, son bourg et ses hameaux, pour la période estivale. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, accompagné de Marcel Château qui prépare et organise le concours, s'est déplacé dans tous les villages. Tous les ans, le jury évalue les propriétés (maisons, fermes, gîtes, bâtisses, ...) en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.

Les prix 2019, pour récompenser les fleurissements les plus réussis cet été, ont été remis lors des vœux du maire le 13 janvier 2019. Dès maintenant vous pouvez préparer



Remise des prix de janvier 2019

vos plantations fleuries pour l'été mais aussi pour toute l'année 2019 !

A chaque saison, ses plantations. L'essentiel, c'est l'embellissement du village avec le fleurissement de chacun !



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver dans la commune, n'oubliez pas de vous présenter en mairie afin de vous faire recenser dans le fichier des habitants de Saint-Adjutory.

Après le ramassage des papiers, de connaître les dates des dernières actualités de la commune, on vous remettra un bulletin municipal, de vous inscrire sur la liste électorale, de faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile.

Bienvenue à SAINT-ADJUTORY !



www.defense.gouv.fr/jdc



FEUX DE PLEIN AIR : Arrêté préfectoral du 3 mai 2016

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ; brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ; Lâcher de lanternes célestes ; brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions :

Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine du 01/10 au 31/12 de 11h à 15h30 et du 01/03 au 31/05 de 10h à 16h30. Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : 01/11 au 30/04.

Sont autorisés sous conditions :

Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ; Gestion forestière ; Ecobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ; Brûlage des déchets verts parasités ou malades ; Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ; Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...) AVANT D'ALLUMER un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40.

Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante www.charente.gouv.fr



RECENSEMENT

de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Trions +FORT! CAPSULES, DOSETTES, TUBES COUVERCLES ALUS

C'est l'alu ! Maintenant TOUS LES PETITS ALUMINIUMS SE TRIENT !

Direction le sac ou le bac jaune !
trionsplusfort16.com

calitom
service public de l'environnement
et ses collectivités adhérentes

CIT30 GRAND COGNAC **4B** **MAIRIE DE GRAND COGNAC**

Ces emballages s'ajoutent à la liste déjà existante des : bouteilles et flacons en plastique, papier, enveloppes, livres, catalogues, cartons, briques alimentaires, boîtes de conserve, bidons de sirop, canettes, pots de yaourt, de crème, barquettes de fruits et légumes, de plats préparés, films de pack d'eau, de prospectus, sachets surgelés, de chips, boîtes en plastique de chocolat en poudre, de confiseries...

Bref, de la cuisine à la salle de bain, comme dans toutes les pièces de la maison, tous les emballages se trient.

Alors, ensemble recyclons plus ! Chaque charentais trie 71 kg par an dans son sac jaune. Avec les nouvelles consignes, ce sont 60 tonnes de déchets en plus qui peuvent trouver une seconde vie.

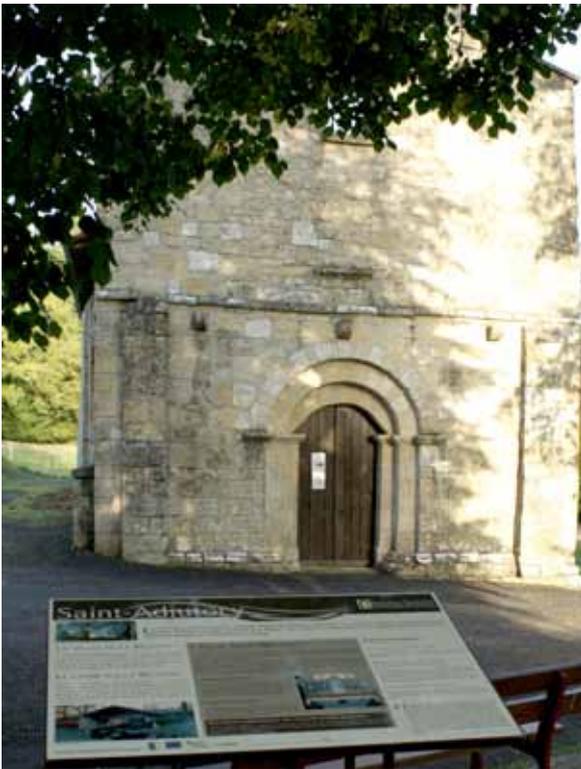
**Plus d'information sur trionsplusfort16.fr
ou dans le nouveau guide du tri de Calitom
(distribué avec le magazine
Poubelle la Vie de janvier 2019 ou en
téléchargement sur le site www.calitom.com).**



Poème

Dans notre rubrique « histoire », nous allons sur plusieurs numéros vous faire découvrir des poèmes d'Emile Fauveau, né à Saint -Adjutory en 1877 et décédé à La Joubertière en 1949.

MON ÉGLISE DE SAINT-ADJUTORY



Connaissez-vous ma vieille église ?

*On aperçoit près du hameau
Son clocher plat en pierre grise
Seule une cloche en son berceau*

*En son décor toute seulette
Elle compte le cours des ans
En regardant les pâquerettes
Refleurir à chaque printemps.*

*Discrètement un tapis d'herbe
Jusqu'à son seuil guide vos pas
A l'intérieur rien de superbe
Seule la Croix vous tend les bras*

*Les ornements ne sont pas riches
La calice n'est pas en or
Les pauvres saints en froides niches
Ont leur gloire pour seul trésor.*

*Dans un vieux roc au ton d'ivoire
Un trou taillé fait bénitier
Sur son grand pied sa coupe noire
Vous offre l'eau pour vous signer.*

*Devant le porche une fontaine
Qui prend sa source avec les morts
Sous un tonneau, parure vaine
Cache ses eaux, chasse les sorts.*

*Un jour de mai ma vieille église,
Bouquet de fleurs, m'a recueilli
Un prêtre ami sur la font grise
M'a versé l'onde en blanc surplis.*

*Quand je mourrai la grêle cloche
Triste nouvelle aux gens dira !
En chape noire et en galoches
Un vieux curé m'enterrera.*



Bibliothèque

La bibliothèque de Montembœuf rayonne sur un territoire de 12 communes. Service public, la Bibliothèque est ouverte à tous, **les prêts y sont entièrement gratuits**. Elle prête 4 ouvrages pour une durée de 4 semaines. Elle met aussi à la disposition du public des ordinateurs avec la possibilité d'accéder à internet.

C'EST UN LIEU DE DÉCOUVERTES ET DE RENCONTRES

L'association est animée par 12 bénévoles et une salariée

La Bibliothèque accueille :

- Les écoliers, les collégiens et le centre de Loisirs, fait de la lecture et du portage à domicile. Une fois par mois des bénévoles se déplacent à la MARPA pour des prêts de livres,
- Les assistantes maternelles avec leurs bambins,
- Coccinelle (un accueil de 0 à 6 ans) investit régulièrement les lieux,
- Le groupe parentalité « Mam'Pas' Drôle » de l'AAEP se réunit une fois par mois.

La Bibliothèque tient un stand « bou-

quiniste » sur le festival de l'Imprévu et au marché de Noël organisé par le CAM. Lecteurs et bénévoles participent au « Prix des lecteurs » qui est le prix de la littérature européenne de Cognac. Le thème de cette année a été « Les pays baltes ». Pour donner une suite agréable à ce prix, une soirée a été organisée : la « Sieste sonore en Terre Baltique ». Un public confortablement installé, a été invité à fermer les yeux pour se laisser bercer par des chants, des musiques et faire connaissance avec d'autres cultures. Lors de la manifestation de « Tous au jardin » la Bibliothèque a présenté un stand de livres sur le jardinage, les plantes et les arbres.

Une grainothèque a vu le jour en 2017. Tout le monde peut venir déposer et prendre des graines

LES AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES DÉVELOPÉES PAR NOTRE ASSOCIATION

Mars a été le mois de la lecture. À cette occasion, la compagnie Ludamuse a présenté « L'arrosoir à lire » pour les jeunes enfants. Une matinée conteuse a été organisée avec lecture de Kamishibai.

Juin, la braderie de livres a eu un franc succès.

Juillet, Jacky Brun a présenté son dernier ouvrage.

Octobre, en partenariat avec le Service Départemental de la Lecture, dans le cadre du Fil du conte. L'artiste FLOPPY a fait vibrer tous les enfants du RPI de Montembœuf. Toujours en octobre, Paul Quenouille a animé un atelier d'écriture.

Novembre, dans nos locaux, plusieurs expositions sur des thèmes divers :

- Comment organiser la lutte contre l'ambrosie (sous forme de kakémonos)
- La guerre de 14 – 18

La bibliothèque de Montembœuf a la volonté de s'adresser à tous, de promouvoir le vivre ensemble, de favoriser le développement culturel, dans ce milieu rural qui est le nôtre.

La bibliothèque est présente sur facebook.



167 élèves au spectacle de Floppy

GYM à Saint-Adjutory



Venez nous rejoindre tous les lundis de 20h à 21h à la salle des fêtes. Notre coach Mélanie vous y attend. Coût de l'adhésion : 70 euros pour une année. Pour tout renseignement contacter Nadia Dupont au 06 77 99 89 99 ou 05 45 91 19 37.

Société de Chasse

Président : Perot Fabrice
Vice Président : Dupont Thierry
Secrétaire : Labrousse Philippe
Trésorier : Dupont Dominique
Trésorier adjoint : Suau Dominique

La société compte 15 adhérents 2018/2019



Les prochains repas de chasse se dérouleront le **dimanche 3 mars 2019** et le **dimanche 25 août 2019**.

Nous tenions à remercier les propriétaires de la commune qui permettent à nos chasseurs de vivre leur passion .

Nous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et une magnifique année 2019.

PARTAGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT !

La société de chasse précise que les jours de chasse sont les jeudis et les dimanches de septembre à février. Exceptionnellement des battues sont organisées signalées par des panneaux .



Raid aventure de la bellone

L'association Raid Aventure de la Bellone (R.A.B.) dont le siège est situé sur la commune de Saint-Adjutory a été créée par Franck Debiais et Sébastien Bouchet en janvier 2014. Elle compte actuellement 26 licenciés et environ 20 bénévoles.

Cette association a vocation à organiser et à participer à des épreuves sportives variées (raid multisports, randonnée VTT, trail). Pour ceux qui ne connaissent pas le raid multisport, il s'agit d'un rallye sportif (par équipe) avec un enchaînement d'épreuves diversifiées et pour la plupart en orientation.

Côté manifestations, le RAB a organisé deux épreuves en 2018 :

D'une part, une rando VTT et marche qui s'est déroulée le 25 mars 2018 au départ du stade de Saint-Adjutory. Cette 4^e randonnée a été une réussite et a réuni 138 VTT et 94 marcheurs qui sont venus sillonner les chemins de la commune et de celles avoisinantes. D'autre part, un raid



multisports (le 5^e) comptant pour le challenge départemental du Conseil général qui a eu lieu le 1^{er} septembre 2018 au départ de Confolens. Il a rencontré un grand succès avec la participation de 97 équipes (de tout le grand Sud Ouest) venues se défier sur trois épreuves (mini raid ouvert aux enfants, découverte et expert) durant toute la journée.

En 2019, l'association RAB devrait organiser deux manifestations.

Tout d'abord courant mars 2019, au départ de Saint Adjutory, une randonnée VTT avec marche et un 2^e trail orientation des résistants à l'automne 2019.

Côté participation, certains membres participent à des épreuves dans la région avec des résultats très honorables en raid, CO et trail. Sandra et Nellie terminent 1^{ère} équipe féminine du challenge départemental de la Charente, victoire aux raids des ARA, des pompiers, raid de Saintes, raid des VGA...

Comité d'Animation

Une année remplie d'émotion avec un programme des plus chargé avec notamment l'assemblée générale le 20 janvier, le farci charentais le 11 mars, la frairie avec le marché artisanal le 2 juin et activités jeux gonflables le 3 juin, le rallye touristique le 23 juin, la 15^e édition de la marche nocturne le 14 juillet sur le thème «Hawaï» et le Noël des enfants le 9 décembre. **RAPPEL :** n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie afin que le père Noël n'oublie aucun enfant.

Les dates à retenir pour 2019 :

- Assemblée générale le 19 janvier à 19h
- Farcis charentais le 10 mars
- Rallye touristique le 18 mai
- Frairie annuelle les 15 et 16 juin
- Randonnée nocturne le 13 juillet
- Noël des enfants en décembre

Toutes les personnes de la commune qui souhaitent intégrer le comité d'animation seront les bienvenues.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année.



Rallye touristique du 23 juin 2018



Randonnée pédestre du 14 juillet 2018



Randonnée pédestre du 14 juillet 2018



Randonnée pédestre du 14 juillet 2018



Randonnée pédestre du 14 juillet 2018



Noël 2018

Association détente-loisirs

L'association DÉTENTE-LOISIRS a regroupé 162 adhérent(e)s qui se sont retrouvés régulièrement, au fil des activités proposées, durant l'année 2018. La palette de ces activités est étendue essayant ainsi de répondre au plus juste aux besoins multiples de ses membres.

Le club du mardi (rotation dans les quatre villages) permet de se retrouver pour jouer aux cartes et à d'autres jeux de société.

D'autres ateliers sont proposés tout au long de l'année : Remue-Méninges pour faire « travailler » ses neurones en toute décontraction, loisirs créatifs pour échanger savoirs et savoir-faire, informatique pour que celle-ci soit à la portée de tous (cours débutants et initiés), activités physiques adaptées pour maintenir une bonne condition physique, gage d'autonomie.

Depuis cette année, nous avons décidé de proposer un repas convivial une fois par trimestre, pour une participation modique, un jour de club (mars, juin, septembre, décembre).

LES AUTRES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2018

Chaque premier lundi du mois : Sortie cinéma.

Janvier : Assemblée générale annuelle. Prochaine A.G. samedi 26 janvier 2019.

Février : Concours de belote à Montembœuf (176 joueurs)

Mars : 120 spectateurs font le plein de rire avec la troupe Zygomat et sa pièce de théâtre : « les vieilles pies »

Avril : Repas de printemps à Montembœuf



Sortie spectacle à Rouillac « La Romance de Paris »

Échange fructueux et très enrichissant avec le centre socio-culturel des 3 cités de Poitiers qui a accueilli les membres du Conseil d'Administration. Une suite à cet échange peu commun entre notre structure villageoise et leur structure au cœur de la cité sera programmée en 2019

Mai : Porte ouverte à Vitrac et exposition d'œuvres d'artistes-peintres locaux

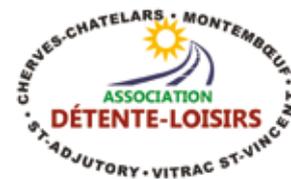
Juin : Voyage à Saint-Gilles-Croix de Vie.

août : Sortie maintenant « traditionnelle » au FESTIVAL DE CONFOLENS pour assister au PANORAMA DE CLÔTURE.

Contact, renseignements, inscriptions, adhésion :

Alain BOHÈRE : 06 76 48 59 02 bohere.alain@orange.fr

St-Adjutory : Claude BOUCHET 05 45 62 22 42 claudeetmariebouchet@gmail.com



Septembre : Voyage à Aubeterre et au château de La Mercerie

Octobre : Concert de chants en l'église de Cherves Châtelars avec le Choeur des Fontaines de Mornac

Novembre : Repas d'automne à Cherves-Châtelars

Décembre : Conférence « Vieillir sans stress, ni angoisse ! » à Vitrac-Saint-Vincent

Sortie cabaret à La Rochelle

Nous tenons également un stand lors des vide-greniers et marchés à thèmes organisés dans nos communes.

Toutes ces activités sont financées par les cotisations et participations de nos adhérents, par nos fonds propres et par les subventions des 4 communes (Cherves-Châtelars, Montembœuf, Vitrac-Saint-Vincent et Saint-Adjutory) que nous tenons à remercier vivement pour leur contribution et l'aide matérielle qu'elles nous apportent..

Pour suivre l'actualité de l'association, rendez-vous sur le site Balade à Vitrac Saint Vincent, page Détente-Loisirs : <http://alain.bohere.pagesperso-orange.fr>

Nous vous rappelons que l'adhésion à l'association est de 12€ par année civile et nous accueillons toute personne de + de 55 ans.



L'Aide à domicile en milieu rural ADMR de Montembœuf s'est vu attribuer 13 véhicules de service que vous allez voir intervenir sur notre commune.

Vous perdez de l'autonomie? Nous sommes ici pour vous faire le travail que vous avez du mal à réaliser.

N'hésitez-pas à vous rapprocher de FRANCIS PRECI-GOUT, le référent communal au 05 45 62 12 24.



vie associative



A.A.E.P.

Association d'Animation
et d'Education Populaire

1978 / 2018

40 ans!

L'AAEP est depuis 40 ans au service des habitants du territoire des 12 communes autour de Montembœuf. Elle propose des activités pour tous et organisées par les habitants selon leurs envies et besoins. En 2018, plus de 400 personnes ont participé à une ou plusieurs activités.

Côté Enfance / Jeunesse / Familles

211 enfants et jeunes ont participé au centre de loisirs, aux activités ados ou aux camps pendant les vacances menés sous la direction de Laura Bauer. 69 collégiens sont aussi adhérents au CLAC (Centre de Loisirs Associé au Collège). Les activités sont organisées tous les jours en période scolaire par l'animatrice Coleen Vignaud dans le cadre du collège de Montembœuf. Sabrina Weisse, animatrice petite enfance, accueille les plus petits chaque jeudi matin avec la venue du bus « Coccinelle » du Centre Social de Haute-Charente.



Camp Ados à Ronce-les-Bains, juillet 2018



Atelier maquillage au Festival de l'Imprévu



Enfants déguisés pour le goûter d'halloween au café de la mairie, vacances de la Toussaint 2018

L'AAEP propose aussi des sorties et des animations dédiées aux familles : matinées jeux pendant l'hiver, matinée conteuse à la bibliothèque, spectacle de Noël, sortie au Futuroscope, aux spectacles... Une trentaine de familles s'y sont retrouvées !

Côté sport, loisirs et culture

L'école multisports

Sur l'année scolaire 2017-2018, 33 enfants âgés de 5 à 10 ans ont été initiés à différents sports par des intervenants qualifiés. Entre VTT, tir à l'arc ou encore équitation, tous ont pris grand plaisir à découvrir de nouveaux sports !

Los Vironaires : 24 musiciens et/ou danseurs aux ateliers de danse et musique traditionnelles. www.losvironaires.fr



Bal Trad animé par Los Vironaires

Musique : 15 enfants apprennent la musique grâce aux cours de guitare de Marc Vachot ou aux ateliers collectifs d'éveil musical de Benito Cuadrado.



Deux apprentis musiciens attentifs, éveil musical, janvier 2018

L'Arcela : 14 membres assidus aux ateliers d'occitan 2 lundis par mois.

Randonnée : 43 randonneurs très actifs aux randonnées hebdomadaires concoctées par Robert Piton (tel : 07 86 99 78 71)

Badminton : 25 joueurs et joueuses se retrouvent les mardis et jeudis soirs au gymnase.

Cinéma : 1 séance par mois. Et nouveauté en 2018 : une séance cinéma de plein air et 2 séances jeune public ! Programmation sur www.crcatb.fr

S'INSCRIRE ET PARTICIPER AUX ACTIVITÉS

Devenir bénévole en participant aux commissions qui planifient les activités (Centre de loisirs/ Familles/ ados) pour proposer vos idées ou donner un coup de main aux animatrices.

Devenir administrateur : être élu au conseil d'administration de l'AAEP pour contribuer aux orientations et décisions de gestion de l'association.

A.A.E.P - BP 9 / 16310 Montembœuf

09 60 13 13 51 / 06 81 01 11 23

ass.aaepmontembœuf@orange.fr - Facebook AAEP-Montembœuf

TOUTES LES INFOS SUR LE SITE INTERNET :

aaep-montembœuf.e-monsite.com



RDV saison culturelle 2018-2019

**** J'AI TOUJOURS RÊVÉ DE PRESENTER LA METEO MARINE MAIS LA PLACE ETAIT DEJA PRISE...**

Babette Moinier

RESIDENCE THEATRALE St Germain de Montbron

/// 7-11 janvier

**** SEÏSME**

Théâtre du Prisme

THEATRE /// Mardi 15 janvier * 20H30

**** CE QUE NOUS FERONS**

Cie Du Chien dans les dents

THEATRE /// Jeudi 31 janvier * 19h30

**** OH BOY !**

Théâtre du Phare

THEATRE /// Mardi 12 février * 19h30

**** AVEC**

David Sire & Cerf Badin

CHANSON /// Sam. 9 mars (Marillac-le-Franc) * 20h30

Dim. 10 mars (Vouthon) * 17h

**** COME PRIMA**

Splendor in the grass

BD-CONCERT /// Vendredi 15 mars * 20h30

**** ET APRES, C'EST QUOI ?**

Cie TC Spectacles – Pascal Peroteau

CONCERT-SPECTACLE Jeune Public /// Dimanche 17 mars * 17h

**** CHRONIQUE DIPLOMATIQUE**

Cie Adéquate

DANSE /// Jeudi 28 mars * 20h30

**** COEUR COUSU**

Cie De fil et d'os

THEATRE MARIONNETTES /// Jeudi 4 avril * 19h30

**** JONGLE**

Théâtre Bascule

DANSE & JONGLAGE Jeune Public /// Samedi 13 avril * 11h

**** [OSCILLARE]**

Cie La Cavale

DANSE /// Samedi 4 mai * 18h

**** L'ASSOMMOIR**

Collectif OS'O

THEATRE /// Mardi 14 mai * 19h30

**** FAMILLE CORDES**

Festival International de Musique de Chambre en Charente

MUSIQUE CLASSIQUE /// Samedi 25 mai * 20h30

**** AUDREY ET LES FACES B**

Clôture de saison

BLUES-SWING SOURRIANT /// Vendredi 7 juin * 20h30

... mais aussi des résidences, des expositions, des ateliers, des lectures, des rencontres, les RDV de Richesses du territoire...

Le programme complet sur :
www.lescarmes.org

GESTION DES DÉCHETS COLLECTE DES SACS

RAPPEL : Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

Collecte du verre : Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

Ordures ménagères : toutes les 2 semaines (pensez à sortir les sacs la veille)

- Ramassage le vendredi matin (semaine impaire)
- Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Juge : le mercredi matin (semaine paire)
- Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (paire)

Sacs jaunes : toutes les 2 semaines (pensez à sortir les sacs la veille)

- Ramassage le vendredi matin (semaine paire)
- Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Juge : le mercredi matin (semaine impaire)
- Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (impaire)

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine. Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429.

SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an.

Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge .

La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille.

Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

SERVICES VIE SCOLAIRE TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les écoliers :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire, peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons.

	Matin	Mercredi midi	Soir
- Le Bourg :	8h25	12h47	17h06
- Les Mas :	8h30	12h42	17h02
- Puimeau :	8h33	12h40	17h00

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la mairie de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

Les collégiens :

- Puimeau (abribus) : matin : 8h00 et soir : 17h27
- Les Mas (abribus) : matin : 8h01 et soir : 17h28
- Le Bourg (abribus) : matin : 8h03 et soir : 17h35

LISTES ÉLECTORALES :

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale. Pour les élections européennes de 2019, inscription possible jusqu'au 30 mars 2019.

PACS EN MAIRIE À PARTIR DU 1^{ER} NOV. 2017 :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer. L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant : soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune), soit à un notaire.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :

Depuis le 6 novembre 2017, la totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation seront enregistrées exclusivement de manière numérique, soit par l'usager lui-même, soit, si l'usager le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile agréé.

Les demandes se feront sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>



PERMIS DE CONDUIRE :

Depuis le 29 septembre 2017, les demandes doivent désormais être effectuées uniquement sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>.

Un point numérique est à votre disposition au bureau de poste de Montembœuf du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le samedi de 9h à 12h.